

LETTRE À EGBERT

Cette lettre, l'une des seize lettres de Bède qui nous sont parvenues, fut écrite en novembre 734, quelques mois avant sa mort. Elle présente un grand intérêt car, contrairement à l'«Histoire cérémonielle», elle offre un aperçu de la situation réelle de l'Église d'Angleterre à cette époque et de la position de Bède lui-même. L'Église de Northumbrie était alors devenue riche et influente, ce qui ne pouvait qu'affecter son caractère moral. L'essence de la lettre de Bède est une dénonciation des moines et des laïcs indignes, auxquels il oppose les ascètes décrits dans l'Histoire. Pour remédier à la situation, il estime nécessaire d'augmenter le nombre de diocèses et, en particulier, d'en créer un dans l'un des monastères (très probablement à Jarrow). Dans cette lettre, Bède s'inspire d'exemples courants de l'art épistolaire et la construit selon tous les canons, l'imprégnant de nombreuses citations bibliques. La lettre témoigne de l'influence de son auteur au sein de l'Église d'Angleterre. Bien que simple prêtre, il ose conseiller le puissant prélat Egbert, frère du roi. Et ce conseil est entendu : Egbert devient bientôt archevêque (comme Bède l'avait préconisé), et en 747, le concile de Clovesho adopte dix canons, largement inspirés par cette lettre. Ces canons, en particulier, imposent aux évêques une vie frugale, des visites régulières dans leurs diocèses et la supervision du bien-être des monastères. Ils exigent également une traduction du Credo et des principales prières en anglo-saxon, une demande également formulée par Bède.

La lettre nous est parvenue à travers deux manuscrits. La meilleure édition est celle de S. Plummer dans les *Baedae Opera Historica* (Vol. 1, Oxford, 1896, p. 405-423). C'est cette édition qui a servi de base à la présente traduction.

Le serviteur du Christ, Bède, salue le très cher et révérend évêque Egbert.

L'an dernier, lors de mon séjour de quelques jours dans votre monastère pour approfondir mes connaissances, vous aviez, si je me souviens bien, exprimé le désir de m'entretenir avec moi de questions scientifiques d'intérêt commun. Si la volonté de Dieu me l'avait permis, je n'aurais pas eu besoin de vous écrire, car une conversation m'aurait permis de vous exposer plus aisément mes souhaits et ce que je juge nécessaire. Cependant, mon état de santé, comme vous le savez, m'en empêche. Aussi, par amour et par zèle fraternel, je m'efforcerai-je de vous exprimer par écrit ce que je ne peux formuler de vive voix. Je vous prie, au nom de Dieu, de ne pas considérer mes paroles comme orgueilleuses ou arrogantes, mais de les accueillir comme l'expression d'un humble engagement, ce qu'elles sont précisément. Tout d'abord, cher chef en Christ, je vous demande de fortifier par vos bonnes œuvres et par un enseignement sage la dignité sacrée que le Seigneur, qui donne la puissance et la grâce de l'Esprit, vous a généreusement confiée. Car un don est incomplet sans l'autre, si celui qui mène une vie vertueuse néglige d'enseigner, ou si celui qui enseigne la vérité se dispense d'accomplir de bonnes œuvres. Mais celui qui réunit les deux est semblable à un serviteur qui attend la venue de son Maître et qui aspire à entendre ces paroles : «Bien, bon et fidèle serviteur ! Tu as été fidèle en peu de choses, je te confierai beaucoup. Entre dans la joie de ton Maître.» Si, par la permission de Dieu, celui qui a reçu la dignité épiscopale ne s'efforce pas de se préserver du mal par une vie vertueuse, ni de corriger et d'instruire le peuple qui lui est confié, alors il lui arrivera ce que l'Évangile dit du serviteur indigne : «Jetez-le dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et des grincements de dents.»

Avant tout, je voudrais vous exhorter, très saint père, à préserver votre dignité épiscopale des paroles vaines, des propos offensants et autres manifestations d'intempérance, et à soumettre votre âme et vos paroles à la Parole de Dieu et à la méditation des Écritures, en portant une attention particulière aux lettres de l'apôtre Paul à Timothée et à Tite, ainsi qu'aux paroles du bienheureux pape Grégoire, prononcées dans son traité sur la pastorale et dans ses homélies sur l'Évangile. Alors vos paroles seront toujours empreintes de sagesse et rayonneront, s'élevant au-dessus des conversations ordinaires et devenant ainsi plus dignes de l'attention de Dieu. Car si les vases sacrés de l'autel sont souillés lorsqu'ils sont utilisés à des fins mondaines et pour satisfaire des besoins vils, celui qui est appelé à administrer les sacrements du Seigneur à l'autel est également souillé lorsqu'après avoir servi Dieu en administrant les sacrements, et qu'ensuite, une fois sorti du temple, il tient des propos futiles et inconvenants ou commet des actes mauvais avec les mêmes lèvres et les mêmes mains qui ont auparavant servi à administrer les saints sacrements. Pour conserver la pureté en paroles et en actes, ceux qui servent la foi chrétienne avec un zèle sincère et étudient les sciences saintes doivent s'entraider. Si soudain ma langue se met à parler impurement ou si de mauvaises pensées s'insinuent dans mon âme, l'aide de fidèles compagnons peut me sauver de la chute. Il est très profitable à tous les serviteurs de Dieu de se garder ainsi, et bien plus profitable encore aux ministres de l'Église, qui veillent non seulement à leur propre salut, mais aussi à celui de l'Église qui leur est confiée. À ce sujet, il est écrit : «De plus...» Sans aucun autre sujet, je suis chargé chaque jour du soin de toutes les Églises. Qui est faible sans que je le sois aussi ? Qui est scandalisé sans que je le sois aussi ?

Je ne dis pas cela parce que vous pensez autrement, mais parce que, selon la rumeur, certains évêques servent le Christ de telle sorte qu'il n'y a parmi eux ni hommes pieux ni hommes ascètes, mais seulement des gens qui se livrent aux rires, aux divertissements, aux conversations vaines, à la gourmandise, à l'ivrognerie et aux autres distractions d'une vie oisive. Ils se nourrissent quotidiennement de mets gras au lieu de nourrir leur âme de sacrifices célestes. Si vous rencontrez de telles personnes, où que ce soit, je vous prie de les corriger avec votre sainte autorité et de les encourager à s'entourer jour et nuit de personnes qui œuvrent pour le bien d'autrui par des actes agréables à Dieu et un enseignement juste ; c'est ainsi seulement qu'elles pourront soutenir l'œuvre spirituelle de leurs supérieurs. Lisez les Actes des Apôtres et vous verrez, selon le saint Luc, quels compagnons Paul et Barnabé ont choisis et quelles activités ils ont menées en chemin. Chaque fois qu'ils arrivaient dans une ville ou une synagogue, leur première préoccupation était de prêcher la

parole de Dieu et de répandre la foi. Je vous demande, mon seigneur bien-aimé, d'en faire autant partout où vous le pouvez. C'est pourquoi Dieu vous a choisis et consacrés à la prédication de la parole de l'Évangile, avec la grande gloire que vous confère le Roi des vertus, notre Seigneur Jésus Christ. Vous y parviendrez si, où que vous alliez, vous rassemblez les habitants et leur apportez des enseignements et l'exemple de votre vie et de celle de vos compagnons. Et c'est ainsi que tu apparaîtras devant eux comme le chef des armées célestes.

Les distances entre les localités de votre diocèse étant trop importantes pour que vous puissiez toutes les visiter en une seule année et prêcher la parole de Dieu dans de nombreux villages et foyers, vous devez choisir plusieurs assistants pour cette sainte œuvre, c'est-à-dire ordonner des prêtres et engager des enseignants qui enseigneront avec zèle la parole de Dieu dans chaque village et administreront les sacrements, en particulier le sacrement du baptême, chaque fois que cela sera nécessaire. Concernant la prédication au peuple, je vous recommande plus instamment que jamais dans cette lettre : veillez à ce que tous ceux qui sont sous votre autorité soient parfaitement versés dans la foi catholique, telle qu'elle est contenue dans la confession des apôtres et le Notre Père, que l'on trouve dans les Évangiles. Tous ceux qui ont déjà appris le latin par une lecture assidue ont certainement étudié ces textes; quant aux illettrés, qui ne connaissent que leur langue maternelle, qu'ils apprennent ces textes dans leur langue maternelle et les chantent constamment. Cela doit être fait non seulement par ceux qui mènent encore une vie laïque, mais aussi par les clercs et les moines qui ont déjà étudié le latin. Par là, toute la communauté des croyants apprendra à être remplie de foi et, grâce à elle, à se protéger des attaques des esprits impurs ; par là, tout le chœur de ceux qui louent Dieu apprendra ce qui plaît particulièrement à sa miséricorde. C'est pourquoi j'ai souvent traduit le Credo et le Notre Père en anglais pour les prêtres peu instruits. Saint Ambroise, parlant de la foi, conseille aux fidèles de chanter les paroles du Credo chaque matin; ainsi, ils se fortifient spirituellement contre le poison du diable, insidieusement instillé jour et nuit. De plus, la pratique constante de la prière et de la génuflexion nous enseigne à réciter plus souvent le Notre Père. Si, par votre autorité pastorale, vous atteignez votre but en guidant et en prenant soin du troupeau du Christ, nul ne peut dire de quelle grande récompense céleste le Pasteur des bergers vous accordera. Comparé aux rares exemples d'accomplissement de cette sainte mission par les évêques de notre peuple, vous serez récompensé plus que tout autre pour vos mérites exceptionnels. C'est pourquoi, reprenez courage et laissez-vous embraser par la bonté et la sollicitude célestes, afin que, par la récitation constante du Credo et du Notre Père, vous conduisiez le peuple de Dieu vers la compréhension et l'amour, l'espérance et la foi, et que vous accomplissiez ce qui vous tient à cœur. Si, au contraire, vous accomplissez avec négligence la tâche qui vous a été confiée, votre part future sera égale à celle de ce serviteur négligent et paresseux qui a enfoui son talent, surtout si vous préférez recevoir des dons temporels de ceux que vous ne pouvez récompenser par le don de la bénédiction spirituelle. Lorsque le Seigneur, envoyant ses disciples prêcher l'Évangile, leur dit : «Le royaume des cieux est proche», il ajouta aussitôt : «Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement ; n'emportez ni or ni argent.» S'il leur a ordonné de prêcher l'Évangile gratuitement et de ne prendre ni or, ni argent, ni autres richesses éphémères à ceux à qui ils prêchaient, alors, je vous le demande, qu'est-ce qui menace ceux qui font le contraire ? Considérez maintenant le grave péché de ceux qui réclament sans cesse des récompenses terrestres à leurs auditeurs, sans se soucier de leur salut éternel, ni par la prédication, ni par l'enseignement, ni par la réprimande. Réfléchissez-y attentivement, évêque bien-aimé, et réfléchissez-y attentivement. Nous avons entendu dire, et chacun le sait, que nombre de maisons et de villages de notre peuple sont situés dans des collines reculées et des forêts denses, et que depuis de nombreuses années, aucun prêtre n'y exerce son ministère. Dans ces lieux, non seulement il n'y a pas de primat pour encourager les baptisés par l'imposition des mains, mais il n'y a pas non plus d'enseignant capable de leur enseigner la vérité de la foi et la distinction entre le bien et le mal. Il arrive même que des évêques refusent de prêcher ou d'imposer les mains aux fidèles sans récompense, et même, pire encore, qu'ils exigent de l'argent de leurs fidèles, ce que le Seigneur a interdit ; et pourtant, ils négligent encore le service que le Seigneur leur a confié. Samuel, le prophète suprême de Dieu, agit différemment, comme en témoigne tout le peuple :

« Quant à moi, dit-il, j'ai marché devant vous depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour ; me voici ; témoignez contre moi devant l'Éternel et devant son oint, à qui j'ai pris un bœuf, à qui j'ai pris un âne, que j'ai lésé et opprimé, à qui j'ai pris un présent et dont j'ai fermé les yeux sur ce qui m'était dû – et je vous les rendrai. » Ils répondirent : «Tu ne nous as fait aucun tort, tu ne nous as pas opprimés, et tu n'as rien pris à personne.» À cause de sa justice et de son droit, il fut compté parmi les chefs et les prêtres choisis du peuple de Dieu ; Dieu l'exauça dans ses prières et lui parla, comme le dit le psalmiste : «Moïse et Aaron, parmi les prêtres, et Samuel, parmi ceux qui invoquaient son nom, crièrent à l'Éternel, et il les exauça. Il leur parla dans une colonne de nuée.»

Si nous croyons et enseignons que les croyants reçoivent la grâce du saint Esprit par l'imposition des mains, alors ceux qui sont privés de ce rite sont également privés de grâce. Qui est responsable de cette privation sinon ces dirigeants qui ont promis de protéger

Ils ne sont pas censés être leurs tuteurs, mais ils sont eux-mêmes incapables ou peu disposés à remplir ce devoir de protection spirituelle. Il n'y a pas de plus grande cause à ce péché que la cupidité. À ce sujet, l'apôtre, par qui le Christ a parlé, a dit : «L'amour de l'argent est la racine de tous les maux. » Et il a également dit : «Les injustes n'hériteront pas du royaume de Dieu. » Lorsqu'un responsable, par amour de l'argent, prend sous sa responsabilité plus de personnes qu'il ne peut en atteindre par sa prédication en une année, lui et ceux dont il a la charge sont en danger, car il se prétend faussement leur protecteur et les habitudes de chasteté servent l'impureté et la débauche, n'épargnant même pas les vierges consacrées au Christ.

D'autres agissent avec encore plus de honte : ce sont des laïcs qui, dépourvus d'expérience ou de vocation, achètent des domaines aux rois sous prétexte de construire des monastères où ils peuvent assouvir leurs désirs sans entrave. Ces domaines leur sont octroyés à titre héréditaire par chartes royales et autorisations écrites d'évêques, d'abbés et de seigneurs séculiers, comme s'ils étaient véritablement agréables à Dieu. Ayant ainsi acquis des domaines, grands ou petits, ils s'affranchissent du service de Dieu et des hommes et, laïcs sous apparence monastique, ne servent que leurs propres désirs. De plus, ils n'y installent pas de véritables moines, mais plutôt des vagabonds expulsés de monastères authentiques pour péchés et désobéissance, ou ceux qu'ils ont réussi à séduire, ou encore leurs propres serviteurs, qu'ils ont contraints à la tonsure et à prêter serment d'obéissance. Ils remplissent les «monastères» qu'ils font construire de foules de personnes dépravées et – spectacle effroyable et sans précédent ! – ils y vivent avec leurs femmes et leurs enfants illégitimes et, se levant de leurs lits de péché, font tout ce qui leur plaît dans l'enceinte monastique. Ils osent même acquérir des «monastères» semblables pour leurs épouses, où ces laïques acquièrent un pouvoir sur les serviteurs du Christ. Le proverbe bien connu s'applique à ces gens : «Même les guêpes construisent une ruche, mais au lieu de miel, elles la remplissent de poison.»

Ainsi, trente ans après la mort du roi Alfrid, notre province était si profondément engluée dans des illusions délirantes que presque tous les souverains locaux s'étaient procuré de tels «monastères» et avaient entraîné leurs épouses dans le même péché d'impiété. À mesure que cette coutume néfaste se répandait, les ministres et les serviteurs du roi en faisaient autant. Dans cet état pervers, nombreux sont ceux qui se disent abbés et qui, en même temps, exercent les fonctions de souverains ou de ministres royaux. En tant que laïcs, ils connaissent la vie monastique par ouï-dire plutôt que par expérience personnelle et ignorent tout des règles qu'ils sont censés suivre. Comme vous le savez, ces personnes prononcent soudainement, sur un coup de tête, des vœux monastiques et deviennent tout aussi soudainement abbés, passant de moines à abbés. Ils ignorent les vertus monastiques et ne s'y efforcent pas; l'adage de l'Évangile : « Si un aveugle conduit un aveugle, ils tomberont tous deux dans un fossé», leur est parfaitement applicable. Cet aveuglement pourrait être guéri par l'observance régulière des règles et ils pourraient être exclus de la sainte Église par l'autorité épiscopale et conciliaire, si les évêques eux-mêmes ne se livraient pas à de tels crimes. Non seulement ils n'opposent aucune résistance aux règlements injustes, mais ils les confirment, comme nous l'avons dit, par leur autorité. Ils approuvent par écrit ces chartes impies, animés par la même avidité que les laïcs qui acquièrent de tels « monastères ».

Je pourrais vous en dire plus dans cette lettre sur ces questions et autres abus dans lesquels notre province est actuellement embourbée, si je n'étais pas certain que vous en êtes vous-même bien informé. Je ne vous écris pas pour vous informer de quoi que ce soit d'inconnu, mais plutôt pour vous supplier, avec bienveillance, de remédier, du mieux que vous le pouvez, à cette situation que vous considérez également injuste.

À présent, je vous demande et vous exhorte, au nom du Seigneur, à protéger le troupeau qui vous a été confié. Prenez soin de vos brebis, préservez-les des attaques des loups ravageurs et souvenez-vous que vous ne devez pas être un mercenaire, mais un berger qui prouve son amour pour le Berger suprême en prenant soin de ses brebis et, s'il le faut, en étant prêt à donner sa vie pour elles, suivant le bienheureux chef des apôtres. Soyez vigilants, de peur que, lorsque ce même chef des apôtres et les autres chefs des croyants verront les fruits finaux de leur travail pastoral au Jour du Jugement, une partie de votre troupeau ne se retrouve pas parmi les boucs à la gauche du Juge et ne soit pas soumise à la malédiction des flammes éternelles, mais au contraire, de peur que vous ne vous trouviez parmi ceux dont Isaïe a dit : «Du plus petit sortira un millier, et du plus faible une nation forte.»

Vous devez surveiller attentivement ce qui est bien et ce qui est mal fait dans les monastères de votre paroisse ; cherchez où l'abbé est ignorant et enfreint la règle, où une abbesse indigne est placée à la tête de la communauté du Christ. Que ce soit des serviteurs ou des disciples désobéissants qui se rebellent contre les ordres de leurs directeurs spirituels – car, comme je l'ai souvent entendu, les évêques affirment que les affaires monastiques ne relèvent pas du jugement des rois ou des dirigeants séculiers, mais seulement de celui des évêques, sauf lorsqu'un moine a commis un crime contre les lois civiles. Vous devez, dis-je, empêcher le diable de s'emparer des lieux du royaume consacrés à Dieu, sinon la paix sera remplacée par la discorde, la piété par la querelle, la sobriété par l'ivrognerie, la chasteté et l'humilité par la débauche et le meurtre ; sinon, il se trouvera parmi vous quelqu'un à qui l'on pourra appliquer ces paroles : «J'ai alors vu comment on enterrait les méchants, comment ils allaient et venaient du lieu saint, et comment ils étaient oubliés dans la ville où ils agissaient.»

Vous devez aussi veiller sur ceux qui mènent encore une vie mondaine, afin que, comme nous l'avons déjà conseillé, vous n'oubliez pas de leur donner des enseignants pour la vie qui conduit au salut, et, entre autres, d'enseigner à vos fidèles quel genre de travail plaît le plus à Dieu, de quels péchés ils doivent se prémunir tout particulièrement, avec quelle pureté de cœur ils doivent croire en Dieu et avec quel zèle ils doivent prier pour sa miséricorde, avec quelle diligence ils doivent se marquer de la croix du Seigneur pour se prémunir des ruses infatigables des esprits impurs et combien la communion quotidienne au sang et à la chair du Seigneur est salvatrice pour tous les chrétiens, pratiquée, comme vous le savez, par l'Église du Christ en Italie, en Gaule, en Afrique, en Grèce et dans tout l'Orient. Une telle dévotion zélée à Dieu est inhabituelle et presque inconnue parmi nos fidèles, en raison de la négligence des prédicateurs, qui considèrent qu'il est plus pieux de ne recevoir le sacrement de la communion qu'à Noël, à l'Épiphanie et à Pâques. Pourtant, de nombreux garçons et filles, jeunes gens et jeunes filles, personnes âgées et femmes, menant une vie juste, reçoivent sans aucun doute la communion chaque dimanche et aux fêtes des saints apôtres et martyrs, et ce, dans toute la sainte Église apostolique romaine. Les personnes mariées peuvent également en faire autant, librement et joyeusement, pourvu qu'elles observent la modération et professent la vertu de chasteté.

J'ai pris soin de vous exposer brièvement ces considérations, très saint évêque, par amour pour vous et pour le bien commun. Je vous exhorte sincèrement à veiller à libérer notre peuple des erreurs passées et à le conduire sur un chemin de vie plus droit et plus juste. Si des personnes, de quelque rang ou position que ce soit, tentent de vous en empêcher, poursuivez votre chemin, conscient de votre récompense céleste, et soyez fermement convaincu de la justice et de la sainteté de vos actions. Je sais que beaucoup résisteront à nos exhortations, en particulier ceux qui se livrent aux péchés dont je vous ai parlé ; souvenez-vous donc de la réponse de l'apôtre : «Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.» Dieu a ordonné : «Vendez ce que vous possédez et donnez l'aumône», et encore : «Quiconque parmi vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être

mon disciple.» Mais certains, se considérant comme serviteurs de Dieu, ont pris coutume non seulement de ne pas vendre tout ce qu'ils possèdent, mais même d'acquérir ce qu'ils ne possèdent pas encore. Comment peut-on servir Dieu en conservant toutes les richesses de sa vie passée et en cherchant, sous un prétexte plausible, à acquérir celles d'autrui ? Quand Ananias et Saphira agirent ainsi, les apôtres décrétèrent qu'un tel acte ne méritait ni repentance ni réparation, mais était passible d'une peine de mort certaine. Pourtant, ils n'avaient pas convoité les biens d'autrui, mais avaient simplement cherché à préserver les leurs. Il est clair pour tous que les âmes des apôtres étaient loin de réclamer la moindre richesse ; après tout, ils servaient le Seigneur avec abnégation, accomplissant la règle : «Heureux êtes-vous, pauvres, car le royaume de Dieu est à vous.» En revanche, ils ont appris de l'exemple contraire : « Malheur à vous, riches ! Car vous avez déjà reçu votre consolation.» Ou bien pensons-nous que l'apôtre Paul s'est trompé ou a menti lorsqu'il nous a exhortés : «Ne vous laissez pas tromper» et plus loin : «Ni les ivrognes, ni les calomniateurs, ni les ravisseurs n'hériteront du royaume de Dieu.» Et encore : «Sachez-le bien, aucun impudique, aucun impur, aucun cupide, c'est-à-dire aucun idolâtre, n'a d'héritage dans le royaume du Christ et de Dieu.» Si l'apôtre qualifie clairement l'avarice et la cupidité d'idolâtrie, comment pouvons-nous penser que ceux qui s'abstiennent de commettre des actes d'avarice, même si le roi lui-même le leur ordonne, ou qui font disparaître de leurs propres mains les documents et témoignages profanes, sont trompés ? Nous ne pouvons que nous émerveiller de la folie des obstinés, ou plutôt, déplorer le malheur des aveugles qui, partout et chaque jour, sans aucune crainte de Dieu, rejettent et méprisent les paroles des apôtres, inspirées par le saint Esprit. Au contraire, ils craignent de rejeter et de corriger ce qu'eux-mêmes, ou ceux qui sont inspirés par la cupidité et l'impureté, mais qui se croient saints et protégés par Dieu, ont écrit, à l'imitation de ces païens qui rejettent le vrai Dieu et adorent, craignent, vénèrent et exaltent comme des dieux des objets qu'ils ont fabriqués eux-mêmes, méritant pleinement la réprimande que notre Seigneur a adressée aux pharisiens, qui préféraient leurs coutumes secondaires aux lois de Dieu : «Pourquoi, vous aussi, transgressez-vous le commandement de Dieu à cause de votre tradition ?» Même s'ils présentent des chartes signées par des nobles pour justifier leurs actes pervers, n'oubliez pas, je vous en prie, le jugement de notre Seigneur, qui a dit : «Toute plante que mon Père céleste n'a pas plantée sera déracinée.»

Le Seigneur dit : «Large est la porte et spacieux le chemin qui mène à la perdition, et nombreux sont ceux qui s'y engagent. De même, étroite est la porte et resserré le chemin qui mène à la vie, et peu nombreux sont ceux qui le trouvent.» J'aimerais savoir, évêque bien-aimé, ce que vous savez de la vie après la mort pour ceux qui, toute leur vie, suivent la porte large et le chemin spacieux, sans jamais renoncer aux moindres plaisirs et désirs du corps et de l'âme, même en vue d'une récompense céleste. Ou bien devons-nous croire qu'ils seront purifiés de leurs péchés par l'aumône qu'ils font aux pauvres au milieu de leurs plaisirs quotidiens, alors que le repentir, offert en offrande à Dieu, peut-il à lui seul les purifier et les libérer du péché ? Ou bien espérons-nous qu'après la mort, le sacrement de la Sainte Messe puisse racheter ceux qui ont péché durant leur vie ?

Peut-être le péché de convoitise leur paraît-il insignifiant ? Examinons cela plus en détail. Ce péché exclut Balaam, animé de l'esprit de prophétie, du rang des saints ; il anathématisa et détruisit Acan il priva Saül des insignes royaux ; il ôta à Guéhazi son don prophétique et le frappa, lui et sa descendance, de lèpre ; il causa la mort d'Ananias et de Saphira, que nous avons déjà mentionnés, indignes de la compagnie des moines ; et, plus haut encore, c'est ce péché qui chassa les anges du ciel et priva nos premiers ancêtres des délices éternelles du paradis. Si vous voulez savoir, c'est précisément contre les terribles crocs du démon à trois têtes, surnommé Cerbère par les poètes, que l'apôtre Jean nous a mis en garde lorsqu'il a dit : «N'aimez pas le monde ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est pas en lui. Car tout ce qui est dans le monde – la convoitise de la chair, la convoitise des yeux et l'orgueil de la vie – ne vient pas du Père, mais du monde.»

J'ai brièvement évoqué le poison de l'avidité. Quant au reste, si nous devons aborder aussi longuement l'ivrognerie, l'avarice, la sensualité et autres vices semblables, la longueur de cette lettre deviendrait inimaginable.

Saint Bède le Vénérable

Que la miséricorde du pasteur suprême vous protège, cher chef en Christ, afin que vous puissiez garder vos brebis avec gloire. Amen.

Écrit le jour de la troisième indiction, en novembre.